



Politique énergétique européenne

Les enjeux fondamentaux

RÉSUMÉ *L'énergie constitue l'un des plus grands enjeux auxquels l'Union européenne est confrontée.*

Les nombreux défis à relever concernent l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement d'énergies renouvelables dans une perspective de développement durable, la réalisation effective du marché intérieur de l'énergie pour offrir un choix réel aux consommateurs à des prix équitables et concurrentiels, doté d'infrastructures connectées entre elles, le développement des technologies énergétiques à faible teneur en carbone, la garantie de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'UE et l'affirmation de l'UE sur la scène internationale.

La "Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050", adoptée par la Commission européenne le 15 décembre 2011 dans le prolongement de la stratégie "Énergie 2020", est l'un des éléments constitutifs de la politique énergétique européenne, visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de carbone d'ici à 2050 tout en renforçant la compétitivité de l'UE et la sécurité d'approvisionnement en énergie.

La politique de l'énergie européenne vise par ailleurs à responsabiliser et aider les consommateurs à consommer moins et mieux l'énergie.



Schéma d'étiquette énergétique européenne

Contenu du Briefing:

- Problématique
- Politique au niveau de l'UE
- Enjeux et perspectives
- La consommation domestique
- Pour approfondir

Problématique

La politique énergétique européenne est complexe, avec des acteurs multiples (UE, États membres (EM), entreprises, consommateurs) aux intérêts parfois divergents (p.ex. sur le nucléaire ou les sources et voies géographiques d'approvisionnement en énergie).

L'UE doit relever de réels défis énergétiques pour garantir une énergie compétitive, durable et sûre. Ces objectifs ne sont pas toujours conciliables et l'UE est tiraillée entre des impératifs à court terme et la nécessité de fixer un cadre à long terme, comme souligné par le think tank Centre for European Reform ([étude 2011](#)).

Les enjeux sont importants en termes de transition énergétique d'ici à 2020 (réduction de 20% de la consommation d'énergie et augmentation de la part des énergies renouvelables à 20%), d'émissions de gaz à effet de serre (réduction d'au moins 20%), et également de sécurité d'approvisionnement. La dépendance énergétique augmente constamment et l'UE est confrontée à une concurrence accrue pour se procurer de l'énergie, dont les prix s'envolent. Le marché intérieur de l'énergie est fragmenté, dans l'attente d'une concurrence ouverte et équitable. Par ailleurs, des investissements sont nécessaires pour remplacer les installations vieillissantes et faire face à l'évolution des besoins en énergie.

Image Copyright Thomas Pajot, 2012.
Used under licence from Shutterstock.com

Politique au niveau de l'UE

Une politique commune à petits pas

L'énergie a eu une place importante dès le début de la construction européenne, avec les traités CECA en 1951 et Euratom en 1957.

Une politique énergétique commune de l'UE s'est mise en place progressivement autour de l'objectif commun consistant à assurer la disponibilité sans interruption de produits et services énergétiques sur le marché, à un prix abordable pour les consommateurs, tout en contribuant aux objectifs sociaux et climatiques plus vastes que l'Union européenne s'est fixés.

Traité de Lisbonne

La politique de l'énergie a obtenu une base juridique autonome avec le Traité de Lisbonne, qui lui consacre un titre à part (titre XXI, article 194 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ([TFUE](#))).

Elle relève désormais des compétences partagées et non plus uniquement de la compétence nationale des EM.

Énergie 2020 et après

La Commission a adopté le 10 novembre 2010 une nouvelle stratégie "[Énergie 2020](#)", s'inscrivant dans le cadre de la stratégie "[Europe 2020](#)" et de l'initiative phare "[Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources](#)".

"Énergie 2020" est axée sur cinq priorités: rendre l'Europe économe en énergie, mettre en place un marché intégré de l'énergie et équipé d'infrastructures, responsabiliser les consommateurs, développer le rôle de l'UE dans les technologies et innovations liées à l'énergie, renforcer la dimension extérieure du marché de l'énergie de l'UE.

EIE II

Le programme [Énergie Intelligente Europe](#) (EIE II), l'un des programmes opérationnels du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité ([PIC](#)), vise à encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques, à promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la diversification énergétique, et à promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergies nouvelles et renouvelables dans les transports.

Il doit contribuer à atteindre les trois "objectifs 20" (20% de réduction des gaz à effet de serre, 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique, 20% d'énergies renouvelables dans l'UE d'ici à 2020) en ciblant notamment la suppression des obstacles liés au marché, le changement des comportements, la création d'un environnement plus favorable aux énergies renouvelables, et une meilleure application de la politique énergétique de l'Union européenne sur les territoires.

La somme allouée au programme EIE II pour 2007-2013 est de 727 millions d'euros. Le PE a débattu en décembre 2011 de l'[avenir](#) du programme. Des [questions](#) se posent notamment sur son articulation avec le programme-cadre de recherche "[Horizon 2020](#)" proposé par la Commission en 2011.

La "[Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050](#)" adoptée par la Commission le 15 décembre 2011 prolonge la stratégie énergétique 2020 pour les décennies d'après en analysant divers scénarios pouvant mener à la décarbonisation du système énergétique.

L'objectif est d'aider les EM de l'UE à faire des choix et des investissements énergétiques dans le but final d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de carbone d'ici à 2050, tout en renforçant la compétitivité de l'UE et la sécurité de l'approvisionnement. Si l'ambition de la feuille de route a été saluée, des [critiques](#) se sont fait entendre sur l'absence d'objectifs intermédiaires avant 2050 et le manque de clarté relatif aux investissements à réaliser.

Cette feuille de route sectorielle fait suite à la feuille de route plus générale, couvrant l'ensemble de l'économie, adoptée en mars 2011 sur [une économie à faible intensité de carbone à l'horizon 2050](#).

Enjeux et perspectives

L'UE se caractérise par une consommation d'énergie plus élevée que sa production, même si son [intensité énergétique](#) diminue au fil des ans (de 330 kilogrammes équivalent pétrole (kep)/1000 euros en 1990 à 168 kep/1000 euros en 2010 (voir annexe)), signe d'une amélioration de l'efficacité énergétique, et par une forte dépendance par rapport à l'étranger. Par ailleurs, son offre d'énergie est limitée par l'épuisement des ressources non renouvelables et par les conséquences de la consommation sur l'environnement et le climat. Une maîtrise de la consommation d'énergie et une réduction de l'empreinte écologique demandent des avancées technologiques importantes en vue d'un passage accéléré aux énergies renouvelables et d'une meilleure efficacité énergétique, le tout accompagné de changements de comportements individuels.

Améliorer l'efficacité énergétique

L'UE s'est engagée en 2006 à réduire de 20% la consommation annuelle d'énergie primaire d'ici à 2020. L'efficacité énergétique est essentielle pour avancer sur la voie de l'énergie durable et contribue à améliorer la compétitivité et la sécurité énergétique.

Pour parvenir à réduire de 20% la consommation, des efforts s'imposent selon les experts et les institutions de l'UE dans différents secteurs (p.ex. les transports, les équipements utilisant l'énergie, les bâtiments).

Pour insuffler un nouvel élan, la Commission a

Convention des maires

La [Convention des maires](#) créée en 2009 à l'initiative de la Commission, rassemble près de 3800 collectivités locales représentant une population totale de 160 millions d'habitants (de grandes villes comme Paris, Londres et Bruxelles ou des villes moyennes et petites) désireuses de mettre en œuvre des politiques énergétiques durables (réduction d'au moins 20% de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 pour aller au-delà des objectifs énergétiques de l'UE). Les villes signataires de la convention définissent des "plans d'actions pour l'énergie durable" décrivant les moyens envisagés pour atteindre les objectifs (p.ex. développement des énergies renouvelables, utilisation plus efficace de l'énergie, changements de comportement des citoyens). Elles bénéficient d'un [soutien financier](#) des Fonds structurels et de différents programmes dont [Energie-Intelligente-Europe](#).

adopté en mars 2011 un nouveau [plan global pour l'efficacité énergétique](#), prévoyant des économies d'énergies supplémentaires au niveau de la fourniture et de l'utilisation d'énergie, et concernant notamment les bâtiments (publics et privés), le soutien aux petites et moyennes entreprises, ainsi que l'information des consommateurs. Selon la Commission, l'ensemble des mesures proposées générera des avantages considérables, avec un potentiel d'économies allant jusqu'à 1000 euros par ménage et par an, renforcera la compétitivité industrielle de l'UE, et créera jusqu'à 2 millions d'emplois. La Commission a proposé en juin 2011, dans le prolongement du plan d'action, une [directive sur l'efficacité énergétique](#). La proposition a fait l'objet de négociations pendant plusieurs mois entre le PE et le Conseil; un accord a été obtenu lors du [trilogue](#) du 13 juin 2012. La Commission a par ailleurs proposé le 1^{er} juillet 2011 un [Fonds européen pour l'efficacité énergétique](#), consacré à des projets liés à

l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, en particulier dans les zones urbaines, permettant d'atteindre d'ici à 2020 les objectifs d'économies d'énergie de 20 %.

Développer des énergies alternatives

L'essentiel de la consommation d'énergie dans l'UE est assuré aujourd'hui en puisant dans les énergies de stock, non renouvelables, fossiles (pétrole, charbon et gaz) et fissiles (uranium et thorium), de plus en plus chères et souvent importées.

Un système énergétique décarbonisé demande une haute efficacité énergétique et, par conséquent, un

basculement vers une part élevée de sources d'énergies renouvelables (p.ex. énergie éolienne, solaire, marine, biomasse et biocarburants) qui contribuent à limiter le changement climatique et à assurer la sécurité énergétique européenne.

Pour mieux imposer les énergies renouvelables, l'UE s'est fixé, dans sa [feuille de route pour les sources d'énergie renouvelables](#) adoptée en 2007, l'objectif contraignant de porter la part des énergies renouvelables à 20 % de sa palette énergétique d'ici à 2020. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie augmente progressivement (de 9% en 2006 à 11,7% en 2009) en vue d'atteindre l'objectif des 20%. Faisant suite à une consultation publique, la Commission a adopté le 6 juin 2012 une [communication](#) sur l'énergie renouvelable à l'horizon 2030. Elle souligne que la crise économique a rendu les investisseurs prudents en ce qui concerne le secteur énergétique, d'où l'importance d'établir un cadre solide au-delà de 2020, les investisseurs ayant besoin de sécurité réglementaire.

Comme indiqué dans "[Énergie 2050](#)", l'un des défis pour l'UE est la baisse des coûts de technologie des énergies renouvelables, à travers un renforcement de la recherche notamment, tant pour les technologies d'exploitation que de stockage.

Mettre en place un marché de l'énergie intégré et équipé d'infrastructures

Le [Conseil européen](#) du 4 février 2011 a appelé à l'achèvement du marché intérieur de l'énergie d'ici à 2014. La libre circulation de l'énergie apporte aux consommateurs et aux entreprises de nombreux avantages dont une concurrence accrue (prix compétitifs et choix), une sécurité d'approvisionnement renforcée ainsi qu'une sécurité pour les entreprises investissant dans les nouvelles technologies.

Les marchés de l'électricité et du gaz conservent une envergure nationale et sont très concentrés, les opérateurs historiques

occupant de fait une position de monopole. Même si des mesures ("paquets législatifs") ont été prises en vue de la libre circulation de l'énergie (p.ex. depuis le 1^{er} juillet 2007, les particuliers peuvent choisir leur fournisseur de gaz et d'électricité sur un marché concurrentiel), les consommateurs s'estiment peu [informés](#) et ne profitent pas de toutes les possibilités offertes. Par ailleurs, le marché intérieur dépend d'une pleine application du droit communautaire. En février 2012, la Commission a lancé des procédures d'infraction contre huit EM n'ayant pas transposé en droit national les directives du 3^{ème} "paquet énergie" (2009).

La constitution d'un véritable marché intérieur de l'énergie dépend également du développement de réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E), irriguant tout le territoire de l'UE et adaptés aux nouveaux besoins. Dans ce contexte, faisant suite à sa communication de 2010 "[Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà](#)", la Commission a proposé en octobre 2011 un [règlement](#) visant à développer, moderniser et rendre interopérables les RTE-E, de sorte que chaque EM soit connecté d'ici à 2015 aux réseaux européens (le Conseil européen du 4 février 2011 avait appelé à la fin des "îlots énergétiques" d'ici à 2015). La Commission a en outre proposé le 19 octobre 2011 de créer un mécanisme pour l'interconnexion des réseaux transeuropéens en Europe ("[Connecting Europe Facility](#)"), dont 9 milliards d'euros consacrés à l'énergie (2014-2020).

Développer les nouvelles technologies économes en énergie

La Commission favorise le développement de nouvelles technologies économes en énergie et rentables dans l'industrie, notamment par l'intermédiaire de l'application du Plan stratégique pour les technologies énergétiques ([SET](#)), l'un des piliers de la politique énergétique et climatique de l'UE. L'initiative européenne "[Villes intelligentes](#)" lancée en été 2011 dans

le cadre de ce plan, vise à faire des villes européennes des vecteurs d'innovation dans le domaine énergétique en vue de la transition vers une économie sobre en carbone d'ici à 2050, particulièrement dans les domaines de la construction, des réseaux énergétiques et des transports.

La Commission a adopté en avril 2011 une [communication sur le déploiement des réseaux intelligents](#). Ces derniers consistent en des réseaux électriques capables d'intégrer les actions de tous les utilisateurs qui y sont raccordés (producteurs et consommateurs) afin de constituer un système rentable et durable, présentant des pertes faibles et un niveau élevé de qualité et de sécurité d'approvisionnement.

Assurer la sécurité de l'approvisionnement

L'UE est très dépendante des importations: sa dépendance énergétique (importations d'énergie nécessaires pour faire face aux besoins énergétiques) est de 52,68%. Le Danemark est le seul EM à être exportateur net d'énergie primaire. En cas de difficulté d'approvisionnement, le traité de Lisbonne prévoit une solidarité entre les États membres de l'UE.

L'UE importe plus de 60% de son gaz (estimation de 80% en 2030) et plus de 80% de son pétrole. Les hydrocarbures sont importés d'un petit nombre de pays (en 2009, 80% des importations de gaz provenaient de 3 pays (Russie (34%), Norvège et Algérie)). La crise gazière russo-ukrainienne en 2009 a montré la nécessité de la diversification des sources d'approvisionnement (p.ex. gaz naturel liquéfié ou gaz de schiste) et des voies de transport (p.ex. [corridor gazier sud-européen](#) reliant le sud de l'Europe à la Mer Caspienne et au Moyen-Orient). L'extraction du gaz de schiste fait

l'objet de [controverses](#) sur son impact environnemental et sur la santé humaine et est perçue différemment dans les EM de l'UE (p.ex. soutien de la [Pologne](#) dans le but de réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie et opposition de la France, de la [Bulgarie](#) et de la Roumanie notamment).

La [communication](#) adoptée par la Commission en 2011 sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique souligne l'importance de parler d'une seule voix sur la scène internationale et dans les relations avec les pays tiers pour mieux défendre les intérêts énergétiques de l'UE. Dans la pratique, les objectifs énergétiques et climatiques ne font pas toujours l'unanimité parmi les EM (p.ex. veto de la Pologne lors du [Conseil Énergie](#) du 9 mars 2012; controverses sur le nucléaire et les voies d'approvisionnement).

La consommation domestique

Consommation par habitant

La consommation d'énergie par les ménages a fortement augmenté dans l'UE, notamment en raison des avancées technologiques et de la multiplication des biens de consommation. La moyenne de la consommation d'énergie par habitant dans l'UE est de 3,50 tonnes équivalent pétrole par an (Eurostat, 2010).

L'enquête [Eurobaromètre/PE](#) (2011) montre que les Européens sont nombreux à prendre des mesures pour économiser l'énergie (diminution de l'éclairage, de l'utilisation des appareils électroménagers, du chauffage, de l'usage de la voiture). Toutefois, une majorité des consommateurs a besoin d'informations sur sa consommation d'énergie (seulement 47% sont conscients de la quantité d'énergie

Compteurs intelligents

Les compteurs "intelligents", avec des communications entre consommateurs, distributeurs et fournisseurs d'énergie, permettent un suivi de la consommation en temps réel, une tarification modulaire, ainsi que la fin des factures sur la base d'estimations. Le client peut repérer les postes qui lui coûtent le plus cher. L'UE a prévu dans le cadre de son "3^{ème} paquet énergie" (directive 2009/72/CE) que d'ici à 2020, 80% des consommateurs en seront équipés, sous réserve d'une évaluation favorable des coûts et avantages.

consommée selon une étude de la Commission (2010). Un projet pilote européen mené en 2011 (Digital Environment Home Energy Management System (DEHEMS)) montre que les personnes réduisent leur consommation d'énergie de 8% si elles disposent d'un "tableau de bord" d'utilisation de l'énergie.

Les étiquettes énergétiques

Les étiquettes aident les consommateurs à choisir les produits économes en énergie et incitent les entreprises à investir dans des produits consommant moins d'énergie. Afin de guider les consommateurs dans leurs choix, des campagnes d'informations sont organisées dans le cadre du projet européen "[Come on labels](#)".

La directive [2010/30/UE](#) du PE et du Conseil a établi une nouvelle "étiquette énergie", commune à tous les pays de l'UE. Tout en conservant les caractéristiques de base des étiquettes précédentes applicables aux appareils électroménagers, avec une échelle de classification et des couleurs allant du vert foncé (efficacité énergétique élevée) au rouge (efficacité faible), elle est plus lisible grâce à des pictogrammes et fait apparaître de nouveaux éléments afin de valoriser les performances environnementales et techniques des produits (p.ex. réduction du bruit; classes supplémentaires (A+, A++ et A+++)). Le nouveau système d'étiquetage régit les lave-vaisselle, machines à laver, appareils de réfrigération, et, pour la première fois, les téléviseurs. Pour chacun de ces produits, la Commission adopte un règlement délégué, immédiatement applicable dans les EM de l'UE (p.ex. [téléviseurs](#)).

Précarité énergétique

Dans sa feuille de route "énergie 2050", la Commission souligne la nécessité d'accorder une attention spéciale aux groupes les plus vulnérables face à la transformation du système énergétique. Dans sa [résolution](#) du 15 décembre 2010, le PE a souligné que ce sont les habitants en situation de précarité énergétique qui bénéficieraient le plus des

améliorations de l'efficacité énergétique, mais qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour entreprendre les investissements requis. Il a appelé les EM à prendre des mesures pour réduire la précarité énergétique telles que des dispositions sociales ciblées (p.ex. tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité).

Il n'existe pas de définition européenne reconnue de la précarité énergétique; seul le Royaume-Uni en donne une définition chiffrée: est en situation de précarité énergétique tout individu dont les dépenses pour maintenir un "niveau adéquat de chaleur" dans son logement excèdent 10 % de son revenu. La Commission [estime](#) que 13% de ménages dans l'UE, soit 65 millions de personnes étaient en 2010 en situation de précarité énergétique. Selon une étude [EPEE](#), les facteurs favorisant la précarité énergétique sont de faibles ressources financières et des logements fortement consommateurs d'énergie (chauffage inadapté, isolation défectueuse, humidité).

Pour approfondir

[Green, safe, cheap. Where next for EU energy policy?](#) Centre for European reform, 2011
[Energy, transport and environment indicators](#), Eurostat pocketbook, 2011
[Energie 2020](#), Commission européenne, 2011
[Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050](#), Commission européenne, 2011
[Europe: l'urgence énergétique](#), Alternatives économiques, 2012

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

Ce briefing est une synthèse de l'information publiée sur ce sujet et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'auteur, ni celle du Parlement européen. Ce document est exclusivement destiné aux Députés du Parlement européen et à leur équipe, dans le cadre de leur travail parlementaire. Certains liens vers des sources d'information peuvent être inaccessibles depuis des postes se trouvant en dehors du réseau du Parlement européen. © Union européenne, 2012. Tous droits réservés.

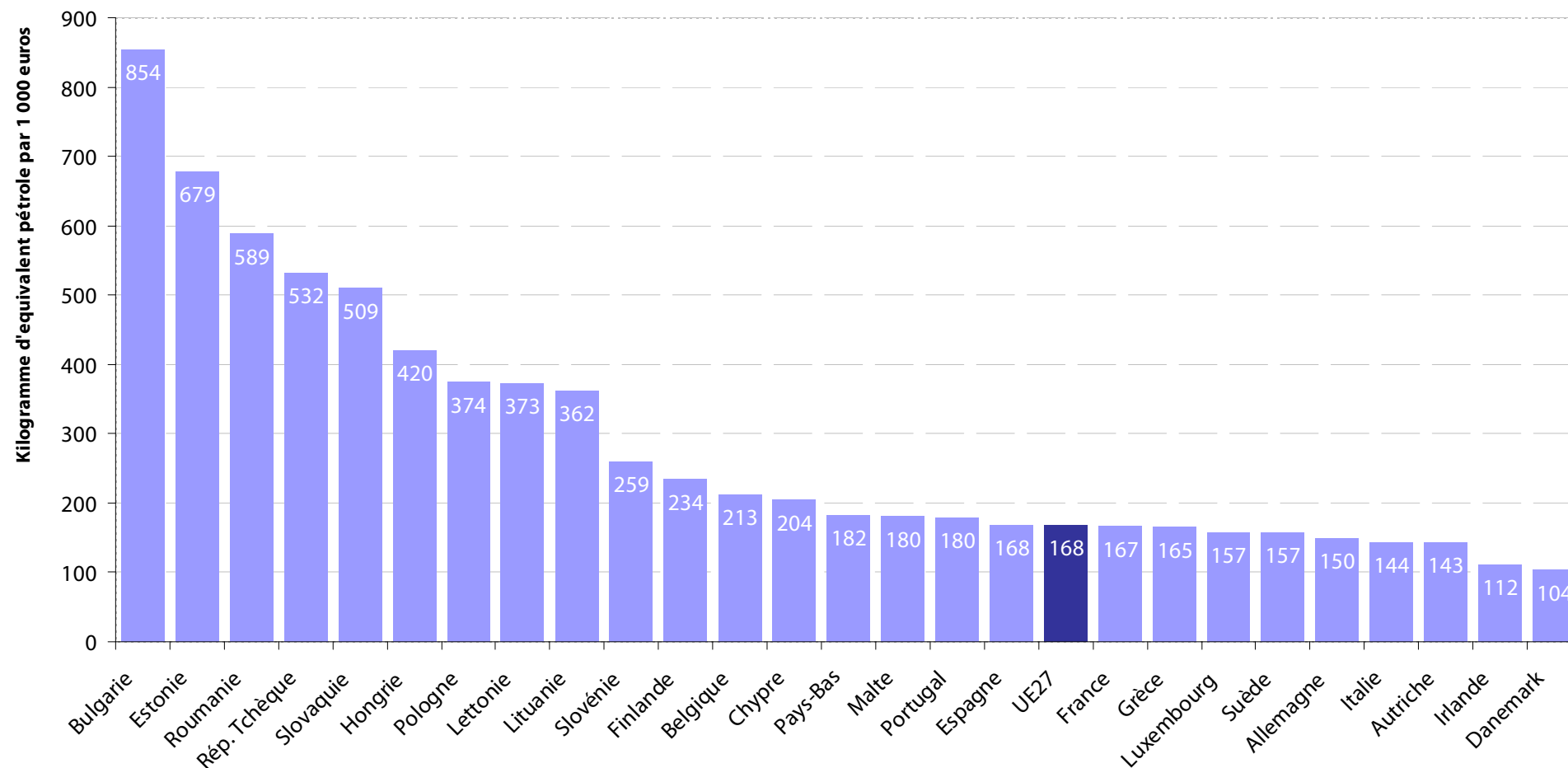


<http://www.library.ep.ec>

"Library of the European Parliament"

Annexe - statistiques sur l'intensité de l'économie

Intensité énergétique de l'économie. Consommation intérieure brute d'énergie divisée par le PIB (2010)



L'intensité énergétique mesure la consommation énergétique d'une économie par rapport à sa production économique et constitue un indicateur de son efficacité énergétique. Elle correspond au rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB). Elle est mesurée en kilogrammes équivalent pétrole utilisés pour produire 1000 euros de valeur ajoutée.

Source: Eurostat (nrg_ind_332a)